



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2019-011

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2019

# Sommaire

## Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-12-18-007 - ARRETE DOS-SDES-AUT-N°2018-57 RENOUELANT L'AUTORISATION DETENUE PAR LE CENTRE OSCAR LAMBRET POUR EXERCER, SUR SON SITE, L'ACTIVITE DE PRELEVEMENT, A DES FINS THERAPEUTIQUES, DE CELLULES SOUCHES HEMATOPOÏETIQUES AUTOLOGUES ISSUES DU SANG PERIPHERIQUE, SUR DES ENFANTS DE MOINS DE 20 KGS (2 pages)

Page 3

R32-2019-01-07-001 - INFORMATION DE L'ARS HAUTS-DE-FRANCE SUR LES RENOUELLEMENTS TACITES D'AUTORISATION Période du 01 octobre au 31 décembre 2018 Conformément à l'article L.6122-10, dans son alinéa 2, et à l'article R.6122-41 du Code de Santé Publique, les dossiers d'évaluation transmis par les établissements de santé au fin de renouvellement tacite d'autorisations arrivant à échéance ont été examinés par l'ARS. Les dossiers d'évaluation correspondants aux autorisations mentionnées ci-dessous, éligibles à cette procédure, n'ont pas donné lieu à injonction de dépôt d'un dossier complet de renouvellement. Les autorisations correspondantes sont donc tacitement renouvelées pour une durée 7 ans à compter de leur date d'échéance respective : (9 pages)

Page 6

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-12-18-007

ARRETE

DOS-SDES-AUT-N°2018-57

RENOUVELANT L'AUTORISATION DETENUE PAR  
LE CENTRE OSCAR LAMBRET POUR EXERCER,  
SUR SON SITE, L'ACTIVITE DE PRELEVEMENT, A  
DES FINS THERAPEUTIQUES, DE CELLULES  
SOUCHES HEMATOPOÏETIQUES AUTOLOGUES  
ISSUES DU SANG PERIPHERIQUE, SUR DES  
ENFANTS DE MOINS DE 20 KGS



**ARRETE**

**DOS-SDES-AUT-N°2018-57**

**RENOUVELANT L'AUTORISATION DETENUE PAR LE CENTRE OSCAR LAMBRET POUR EXERCER, SUR SON SITE, L'ACTIVITE DE PRELEVEMENT, A DES FINS THERAPEUTIQUES, DE CELLULES SOUCHES HEMATOPOÏETIQUES AUTOLOGUES ISSUES DU SANG PERIPHERIQUE, SUR DES ENFANTS DE MOINS DE 20 KGS**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique (CSP) et notamment les dispositions législatives et réglementaires du livre II (don et utilisation des éléments et produits du corps humain) ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2009 fixant le contenu du dossier accompagnant la demande d'autorisation ou la demande de renouvellement d'effectuer des prélèvements de cellules à des fins thérapeutiques ;

Vu la décision de la Directrice Générale de l'ARS du 2 octobre 2018 portant modification de la décision du 25 septembre 2018 portant délégations de signature de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu la demande du Centre Oscar Lambret (3 Rue Frédéric Combemale – BP 307 – 59020 Lille cédex) sollicitant le renouvellement de l'autorisation d'effectuer des prélèvements de cellules hématopoïétiques autologues, issues de sang périphérique, à des fins thérapeutiques, en date du 26 septembre 2016 ;

Vu l'avis défavorable de l'Agence de Biomédecine en date du 13 janvier 2017 ;

Vu la nouvelle demande présentée par le centre Oscar Lambret le 18 mai 2018 ;

Vu les éléments complémentaires transmis à l'appui de cette nouvelle demande ;

Vu l'avis favorable avec réserves de l'Agence de Biomédecine en date du 13 août 2018 ;

Considérant qu'une convention entre le Centre Oscar Lambret et l'Etablissement Français du Sang (EFS) est en cours d'élaboration ;

## ARRETE

**Article 1** – Le renouvellement de l'autorisation d'exercer l'activité de prélèvements de cellules hématopoïétiques autologues issues du sang périphérique, à des fins thérapeutiques, sur des enfants de moins de 20 kgs, est accordé au Centre Oscar Lambret.

**Article 2** – L'échéance de l'autorisation est fixée à 5 ans à compter du 26 avril 2017.

**Article 3** - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, par toute personne ayant intérêt à agir. Ce recours ne constitue pas un recours préalable au recours contentieux qui peut être formé dans le même délai auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 4** - Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

**18 DEC. 2018**

Pour la Directrice Générale et par délégation,  
La Sous-Directrice des établissements de santé



Magali LONGUEPEE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-01-07-001

INFORMATION DE L'ARS HAUTS-DE-FRANCE SUR  
LES RENOUVELLEMENTS TACITES  
D'AUTORISATION

Période du 01 octobre au 31 décembre 2018

Conformément à l'article L.6122-10, dans son alinéa 2, et à l'article R.6122-41 du Code de Santé Publique, les dossiers d'évaluation transmis par les établissements de santé au fin de renouvellement tacite d'autorisations arrivant à échéance ont été examinés par l'ARS.

Les dossiers d'évaluation correspondants aux autorisations mentionnées ci-dessous, éligibles à cette procédure, n'ont pas donné lieu à injonction de dépôt d'un dossier complet de renouvellement.

Les autorisations correspondantes sont donc tacitement renouvelées pour une durée 7 ans à compter de leur date

## INFORMATION DE L'ARS HAUTS-DE-FRANCE SUR LES RENOUELEMENTS TACITES D'AUTORISATION

**Période du 01 octobre au 31 décembre 2018**

Conformément à l'article L.6122-10, dans son alinéa 2, et à l'article R.6122-41 du Code de Santé Publique, les dossiers d'évaluation transmis par les établissements de santé au fin de renouvellement tacite d'autorisations arrivant à échéance ont été examinés par l'ARS.

Les dossiers d'évaluation correspondants aux autorisations mentionnées ci-dessous, éligibles à cette procédure, n'ont pas donné lieu à injonction de dépôt d'un dossier complet de renouvellement.

Les autorisations correspondantes sont donc tacitement renouvelées **pour une durée 7 ans à compter de leur date d'échéance respective** :

- **Groupe hospitalier Seclin Carvin** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement du cancer selon la modalité de chirurgie des cancers relatives aux pathologies urologiques et digestives sur le site seclinois du Groupe hospitalier Seclin-Carvin.  
**pour 7 ans à compter du 01 novembre 2019.**
- **SAS HPM Nord** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de chirurgie cardiaque sur le site de l'hôpital privé le Bois à Lille.  
**pour 7 ans à compter du 13 octobre 2019.**
- **SAS Clinique de Flandre** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement du cancer, sur le site de la Clinique de Flandre à Coudekerque Branche, selon les modalités de :
  - chirurgie mammaire ;
  - chirurgie digestive.
  - chimiothérapie.**pour 7 ans à compter du 03 novembre 2019.**

- **Centre hospitalier de Dunkerque** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement du cancer, sur le site du centre hospitalier de Dunkerque, selon les modalités de :
  - chirurgie mammaire ;
  - chirurgie digestive ;
  - chirurgie urologique ;
  - chirurgie thoracique ;
  - chirurgie gynécologique ;
  - chimiothérapie.**pour 7 ans à compter du 02 novembre 2019.**
  
- **CHU de Lille** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité interventionnelle, sous imagerie médicale, par voie endovasculaire en neuroradiologie adultes sur le site de l'hôpital Salengro du CHU de Lille.  
**pour 7 ans à compter du 13 octobre 2019.**
  
- **Hôpital privé la Louvière** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement du cancer, sur le site de l'hôpital privé la Louvière, selon les modalités de :
  - chirurgie digestive ;
  - chirurgie urologique ;
  - chirurgie thoracique ;
  - chirurgie ORL et maxillo-faciale ;
  - chimiothérapie.**pour 7 ans à compter du 03 novembre 2019.**
  
- **CHU de Lille** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales, sur les sites du centre de Biologie Pathologie Pierre Marie DEGAND et de l'hôpital Jeanne de Flandre, concernant les modalités :
  - analyses de génétique moléculaire ;
  - analyses de cytogénétique, y compris les analyses de cytogénétique moléculaire.**pour 7 ans à compter du 11 septembre 2019.**
  
- **CHU de Lille** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter une gamma-caméra de marque Siemens, de type Symbia S, sur le site de l'hôpital Salengro à Lille.  
**pour 7 ans à compter du 18 octobre 2019.**
  
- **EFS Nord de France-Normandie** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de diagnostic prénatal (analyses de génétique moléculaire en vue de la détermination prénatal du génotype RHD fœtal à partir du sang maternel) sur le site de Lille (10-12 boulevard de Belfort).  
**pour 7 ans à compter du 30 septembre 2019.**
  
- **Clinique de Villeneuve d'Ascq** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité d'anesthésie et de chirurgie, sous forme ambulatoire, sur le site de la clinique de Villeneuve d'Ascq.  
**pour 7 ans à compter du 11 novembre 2019.**



- **Centre Oscar Lambret** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou à son identification par empreintes génétiques à des fins médicales pour la modalité d'analyses de génétique moléculaires sur le site du Centre Oscar Lambret.  
**pour 7 ans à compter du 12 septembre 2019.**
- **Centre hospitalier de Tourcoing** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement du cancer, sur le site du centre hospitalier de Tourcoing, selon les modalités de :
  - chirurgie des cancers relative aux pathologies digestives ;
  - chimiothérapie.**pour 7 ans à compter du 04 novembre 2019.**
- **Centre hospitalier de Roubaix** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement du cancer, sur le site du centre hospitalier de Roubaix, selon les modalités de :
  - chirurgie des cancers relative aux pathologies mammaires, digestives, urologiques, gynécologiques, ORL et maxillo-faciales ;
  - chimiothérapie.**pour 7 ans à compter du 03 novembre 2019.**
- **Centre hospitalier d'Armentières** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement du cancer, sur le site du centre hospitalier d'Armentières, selon les modalités de :
  - chirurgie des cancers relative aux pathologies digestives, gynécologiques.**pour 7 ans à compter du 04 novembre 2019.**
- **Centre Bourgogne** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement du cancer, selon les modalités de radiothérapie sur le site du Centre Bourgogne.  
**pour 7 ans à compter du 03 novembre 2019.**
- **Centre hospitalier de Valenciennes** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de neurochirurgie générale adulte et neurochirurgie fonctionnelle adulte (spasticité et douleur), sur le site du CH de Valenciennes -  
**pour 7 ans à compter du 15 octobre 2019.**
- **CHU de Lille** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de psychiatrie :
  - psychiatrie générale sous forme d'hospitalisation complète sur les sites Fontan I et Fontan II
  - psychiatrie générale sous forme d'hospitalisation de jour :
    - 80 rue Auguste Potié à Haubourdin
    - Fontan I
    - Fontan II
  - psychiatrie infanto-juvénile sous forme d'hospitalisation complète sur les sites Fontan I et Fontan II
  - psychiatrie infanto-juvénile sous forme d'hospitalisation de jour :
    - Espace Montebello – 41 rue Van Hende à Lille (mosaïques et odysée)
    - Fontan I

• Fontan II

- centre de crise sur le site de Fontan I
- service médico-psychologique régional (SMPR) : centre pénitentiaire à Annoeullin
- Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA) à Seclin.  
**pour 7 ans à compter du 18 octobre 2019.**
  
- **Centre hospitalier Sambre-Avesnois** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de médecine d'urgence sur le site du centre hospitalier de Valenciennes.  
**pour 7 ans à compter du 01 mars 2019.**
  
- **S.A. Polyclinique du Val de Sambre** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de médecine en hospitalisation complète, sur le site de la Polyclinique du Val de Sambre à Maubeuge.  
**pour 7 ans à compter du 01 juillet 2019.**
  
- **S.A. Polyclinique du Val de Sambre** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de chirurgie sous forme ambulatoire et en hospitalisation complète, sur le site de la Polyclinique du Val de Sambre à Maubeuge.  
**pour 7 ans à compter du 01 juillet 2019.**
  
- **CHU de Lille** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de greffes de reins adultes et enfants sur le site Huriez du CHU de Lille.  
**pour 7 ans à compter du 13 octobre 2019.**
  
- **CHU de Lille** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de greffes de foies adultes et enfants sur le site Huriez du CHU de Lille.  
**pour 7 ans à compter du 13 octobre 2019.**
  
- **CHU de Lille** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de greffes de cellules souches hématopoïétiques adultes (sur le site Huriez du CHU de Lille) et enfants (sur le site Jeanne de Flandre du CHU de Lille).  
**pour 7 ans à compter du 13 octobre 2019.**
  
- **CHU de Lille** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de greffes de cœurs adultes sur le site de l'Institut Cœur Poumon du CHU de Lille.  
**pour 7 ans à compter du 13 octobre 2019.**
  
- **Centre hospitalier de Cambrai** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un scanner sur le site du centre hospitalier, dans le cadre du GCS Groupement d'Imagerie Médicale du Cambrésis.  
**pour 7 ans à compter du 12 juin 2019.**
  
- **Centre hospitalier de Cambrai** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un appareil d'IRM sur le site du centre hospitalier, dans le cadre du GCS Groupement d'Imagerie Médicale du Cambrésis.  
**pour 7 ans à compter du 12 juin 2019.**

- **Polyclinique de la Thiérache** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer sur le site de la polyclinique de la Thiérache à Wignehies, selon les modalités de :
  - chirurgie mammaire ;
  - chirurgie digestive**pour 7 ans à compter du 02 novembre 2019.**
  
- **Centre hospitalier de Douai** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de médecine d'urgence sous la forme de structure des urgences (SU), de structure des urgences pédiatriques (SUP) et de structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) sur le site du centre hospitalier de Douai.
 **pour 7 ans à compter du 01 mars 2019.**
  
- **Centre hospitalier Sambre-Avesnois** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de médecine d'urgence sous la forme de structure des urgences (SU), de structure des urgences pédiatriques (SUP) et de structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) sur le site du centre hospitalier Sambre Avesnois à Maubeuge.
 **pour 7 ans à compter du 01 mars 2019.**
  
- **Centre hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de longue durée (USLD) sur le site du CHAM.
 **pour 7 ans à compter du 16 septembre 2019.**
  
- **Centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de longue durée (USLD) sur le site du centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer..
 **pour 7 ans à compter du 07 octobre 2019.**
  
- **Clinique Anne d'Artois** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer sur le site de la clinique Anne d'Artois, selon les modalités de :
  - chirurgie urologique ;
  - chirurgie digestive ;
  - chirurgie mammaire ;
  - chirurgie gynécologiques
  - ORL et maxillo-faciales
  - Chimiothérapie**pour 7 ans à compter du 30 octobre 2019.**
  
- **GCS Centre de Cancérologie de l'Artois** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer, selon les modalités de radiothérapie externe sur le site du centre hospitalier de Lens.
 **pour 7 ans à compter du 02 novembre 2019.**
  
- **Centre hospitalier de la Région de Saint Omer** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer, selon les modalités de chirurgie carcinologique digestive et de chimiothérapie sur le site du centre hospitalier de la Région de Saint-Omer.
 **pour 7 ans à compter du 31 octobre 2019.**

- **SCM Scanner et IRM du Cap Nord** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un scanner sur le site de la clinique des deux Caps à Coquelles.  
**pour 7 ans à compter du 16 septembre 2019.**
- **GIE Centre d'Imagerie Médicale Avancée de Compiègne (CIMA)** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un appareil d'imagerie par résonance magnétique, sur le site du centre d'imagerie médicale avancée de Compiègne.  
**pour 7 ans à compter du 15 décembre 2019.**
- **CHU Amiens-Picardie** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de médecine sous la forme d'hospitalisation à temps partiel, sur le site du CHU Amiens-Picardie.  
**pour 7 ans à compter du 24 mai 2019.**
- **SELARL d'imagerie scintigraphie** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter une caméra à scintillation munie de détecteur d'émission de positions en coïncidence couplée à un tempomètre TEP-TDM, sur le site de la SELARL d'imagerie scintigraphique au sein de la clinique de l'Europe à Amiens.  
**pour 7 ans à compter du 26 septembre 2018.**
- **SCM Centre de scanographie privé d'Amiens** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un scanographe à utilisation médicale, sur le site du Centre de scanographie privé (CSP) d'Amiens.  
**pour 7 ans à compter du 10 aout 2018.**
- **S.A. Centre Régional d'Imagerie Médicale de Picardie** renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un appareil d'Imagerie Médicale de Picardie à Amiens.  
**pour 7 ans à compter du 27 aout 2018.**
- **CHU Amiens Picardie** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer les activités de soins relevant du Schéma interrégional d'organisation sanitaire (SIOS) suivantes :
  - neurochirurgie selon les modalités générales, fonctionnelle cérébrale (Parkinson et mouvements anormaux, spasticité, douleur) et pédiatrique ;
  - greffes 'organes (rein) selon la modalité adulte et greffes de cellules hématopoïétiques selon la modalité adulte ;
  - activité interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie ;
  - chirurgie cardiaque pour adultes.**pour 7 ans à compter du 30 juillet 2019.**
- **LABM BIOAMIENS** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer les activités de diagnostic prénatal (DPN) pour les examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels (MSM) pour le LABM BIOAMIENS, sur le site du laboratoire de la Vallée des Vignes à Amiens.  
**pour 7 ans à compter du 23 mai 2018.**
- **CHU Amiens-Picardie** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer les activités de chirurgie sous la forme ambulatoire (en ophtalmologie), sur le site du CHU Amiens-Picardie.  
**pour 7 ans à compter du 03 novembre 2019.**

- **S.A. Centre Régional d’Imagerie Médicale de Picardie** : renouvellement tacite d’autorisation d’exploiter un appareil d’Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) à utilisation clinique, sur le site du Centre Régional d’Imagerie Médicale de Picardie à Amiens.  
**pour 7 ans à compter du 25 aout 2019.**
- **Centre hospitalier d’Abbeville** : renouvellement tacite d’autorisation d’exercer les activités de médecine sous la forme d’hospitalisation à temps partiel, sur le site du centre hospitalier d’Abbeville).  
**pour 7 ans à compter du 23 juin 2018.**
- **Centre hospitalier de Saint-Quentin** : renouvellement tacite d’autorisation d’exercer les activités de soins de :
  - gynécologie-ostétrique sous la forme d’hospitalisation à temps partiel ;
  - médecine sous la forme d’alternative à l’hospitalisation.
 sur le site du centre hospitalier de Saint-Quentin.  
**pour 7 ans à compter du 22 juillet 2018.**
- **GIE Imagerie médicale du Vermandois** : renouvellement tacite d’autorisation d’exploiter un appareil d’IRM spécialisé, sur le site de la polyclinique Saint-Claude à Saint-Quentin.  
**pour 7 ans à compter du 28 février 2018.**
- **SAS Société Ophtalmique-Polyclinique de Picardie (SOPP)** : renouvellement tacite d’autorisation d’exercer l’activité de chirurgie ambulatoire en ophtalmologie, sur le site de l’IOP à Amiens.  
**pour 7 ans à compter du 21 juin 2018.**
- **Centre hospitalier de Doullens** : renouvellement tacite d’autorisation d’exercer l’activité de médecine sous la forme d’hospitalisation à domicile, sur les cantons de Bernaville, Domart-en-Ponthieu, Doullens, Villers-Bocage, Corbie et Bray-sur-Somme.  
**pour 7 ans à compter du 01 juillet 2018.**
- **SELARL ACRIM Compiègne** : renouvellement tacite d’autorisation d’exploiter un scanner, sur le site de la polyclinique Saint Côme à Compiègne.  
**pour 7 ans à compter du 27 octobre 2019.**
- **Fondation La Renaissance Sanitaire** : renouvellement tacite d’autorisation d’exercer l’activité de soins de suite et de réadaptation avec prise en charge spécialisée des affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance en hospitalisation à temps partiel sur le site de l’Hôpital de Villiers Saint Denis  
**pour 7 ans à compter du 15 juillet 2019.**
- **Centre hospitalier de Château Thierry** : renouvellement tacite d’autorisation d’exploiter un appareil d’imagerie (IRM) spécialisé, sur le site du centre hospitalier de Château Thierry  
**pour 7 ans à compter du 30 mars 2018.**

- **Centre de rééducation fonctionnelle et de réadaptation professionnelle :** renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation avec prise en charge spécialisée des affectations de l'appareil locomoteur et des affections du système nerveux en hospitalisation à temps partiel sur le site du centre de rééducation fonctionnelle et de réadaptation professionnelle.  
**pour 7 ans à compter du 28 février 2018.**
- **Centre d'Imagerie Radio-Isotopique de l'Oise :** renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un tomographe à émissions de positions TEP SCAN BIOGRAPH Mct 40 sur le site du centre d'imagerie radio-isotopique de l'Oise.  
**pour 7 ans à compter du 11 septembre 2018.**
- **Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon :** renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de gynécologie-obstétrique en hospitalisation complète et de néonatalogie avec soins intensifs, sur le site du centre hospitalier intercommunal Compiègne-Noyon.  
**pour 7 ans à compter du 22 mai 2018.**
- **Centre hospitalier de Beauvais :** renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de gynécologie-obstétrique en hospitalisation complète et de néonatalogie avec soins intensifs, sur le site du centre hospitalier de Beauvais.  
**pour 7 ans à compter du 26 juin 2018.**
- **Laboratoire BIOMAG :** renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de biologie d'assistance médicale à la procréation concernant la préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle, sur le site du Laboratoire BIOMAG.  
**pour 7 ans à compter du 29 novembre 2018.**
- **Polyclinique Saint-Côme :** renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de gynécologie-obstétrique en hospitalisation complète, sur le site de la polyclinique Saint-Côme.  
**pour 7 ans à compter du 05 juin 2018.**
- **Centre de rééducation fonctionnelle Léopold Bellan :** renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de suite et de réadaptation avec prise en charge spécialisée des affectations de l'appareil locomoteur et des affections du système nerveux en hospitalisation à temps partiel, sur le site du Centre de rééducation fonctionnelle Léopold Bellan à Chaumont-en-Vexin.  
**pour 7 ans à compter du 05 mars 2018.**
- **Centre hospitalier Sambre-Avesnois :** renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de médecine en hospitalisation à temps partiel, sur le site du centre hospitalier Sambre-Avesnois.  
**pour 7 ans à compter du 22 juin 2019.**
- **GIE Churchill :** renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un scanner sur le site du centre hospitalier d'Arras.  
**pour 7 ans à compter du 20 décembre 2019.**

- **SAS HPM Nord** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de médecine, sous forme d'hospitalisation complète, sur le site de la clinique du Val de Lys à Tourcoing.  
**pour 7 ans à compter du 25 novembre 2019.**
- **CHU de Lille** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de traitement des grands brûlés adultes et enfants sur les sites :
  - de l'hôpital Salengro pour les adultes et les enfants de plus de 3 ans « non réanimatoires »,
  - de l'hôpital Jeanne de Flandre pour les enfants de moins de 3 ans et les enfants de plus de 3 ans « réanimatoires ».**pour 7 ans à compter du 13 octobre 2019.**
- **SELARL Radiologie de la clinique du Parc** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter un scanographe à utilisation médicale, sur le site de la clinique du parc Saint Lazare à Beauvais.  
**pour 7 ans à compter du 29 janvier 2020.**
- **Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise** : renouvellement tacite d'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extrarénale selon la modalité d'hémodialyse en centre, sur le site de Creil du Groupe Hospitalier Public de l'Oise.  
**pour 7 ans à compter du 21 décembre 2019.**
- **Société d'Imagerie Médicale de Bois-Bernard** : renouvellement tacite d'autorisation d'exploiter une IRM 1,5 tesla sur le site de l'hôpital privé de Bois-Bernard.  
**pour 7 ans à compter du 17 décembre 2019.**